ID: 063-216300699-20201216-20\_12\_16\_007-DE

### LE CENDRE

# DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME ARRONDISSEMENT DE CLERMONT-FERRAND

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation :10 décembre 2020. Date de la séance : 16 décembre 2020 à 18h30

Nombre de conseillers municipaux : 29

Nombre de présents : 24

Absents avec procuration: 3

Absents: 2

Présents: Mme Jacqueline BOLIS - MM. Damien BONJEAN - Jean-Marc BRUSTEL - Florian CATINOT - Ludovic DEPLAGNE - Jacques DUBOISSET - Pierre FERNAND Mmes Margaux FOURTIN - Christelle GERMAIN - Sabrina LARRIEU Adrienne LIBIOUL - M. José MAGALHAES - Mmes Christel MARCHENAY Aurélie MEJEAN-LAPAIRE - MM. Pierre MESURE - Mme Valérie MONTEIRO M. Sébastien MORIN - Mmes Sylvie PARIS - Vanessa PASDELOUP MM. Bruno PONTRUCHER - Jean-Paul PRESLE - Hervé PRONONCE Jean-François RAZAVET - Mme Karine SOUCHAL.

Absents avec procuration: M. Nicolas BERNARD procuration Mme Jacqueline BOLIS - M. Thibaut FABRY procuration à M. Jean-Paul PRESLE - M. Mickaël VAZ LAVRADOR procuration à Mme Adrienne LIBIOUL.

Absente: Mmes Nastascia ACCOT - Sandrine BONNET.

Secrétaire de séance : Mme Karine SOUCHAL.

Président de séance : M. Hervé PRONONCE

# N°20/12/16/007

## OBJET: Désaffectation d'un espace public – Esplanade Simone Veil.

Monsieur PRESLE expose au Conseil Municipal que Monsieur Laurent CHATAGNIER. propriétaire du 8, rue Paul Langevin (Al 34), s'est porté acquéreur d'une partie d'un espace vert jouxtant sa propriété. Monsieur CHATAGNIER souhaite acquérir un triangle d'environ 110 m² sur l'Esplanade Simone Veil d'une superficie totale d'un peu plus de 5 000 m² en vue d'un projet d'agrandissement du terrain d'assiette de sa maison d'habitation. Monsieur CHATAGNIER propose d'acheter 110 m² à 7 500 € TTC soit un peu plus de 68 € / m².

Monsieur PRESLE rappelle que la procédure consiste en la désaffectation de l'espace public (procédure métropolitaine), suivie de son déclassement pour ensuite borner le terrain pour la vente. Il précise également que les frais de bornage et de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

Envoyé en préfecture le 22/12/2020

Reçu en préfecture le 22/12/2020

Affiché le

ID: 063-216300699-20201216-20\_12\_16\_007-DE

Ce dossier ayant reçu un avis favorable de la commission « finances, urbanisme et aménagement du territoire » lors de sa séance du 8 décembre 2020, Monsieur PRESLE propose au Conseil Municipal :

➢ d'autoriser Monsieur le Maire, ou son adjoint à l'urbanisme, à demander la désaffectation du terrain, sise sur une partie de l'Esplanade Simone Veil en vue de sa cession ultérieure, et à signer tous les documents afférents.

Les propositions du rapporteur, mises aux voix, sont adoptées et converties en délibération.

#### ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR EXTRAIT CONFORME.

Le Maire,

Hervé PRONONCE

**ACTE EXECUTOIRE** 

Publié le 22 décembre 2020 Reçu en préfecture le 22 décembre 2020

La Directrice Générale des Services,

Caroline SOULIGOUX.